

Parlement jurassien
UDC / député indépendant

motion no : 1242

Retard du versement par la France de l'impôt des frontaliers : STOP, ÇA SUFFIT !!

Une fois de plus, la France ne respecte pas l'accord de 1983 sur le statut fiscal des travailleurs frontaliers et ne verse pas dans les délais la compensation financière de 4,5% du salaire brut (rétrocession). Cela représente pour le canton du Jura un montant de 24 millions. Ce montant est dû depuis le 31 janvier 2017 et doit être versé au plus tard fin juin.

Sept autres cantons attendent que Bercy paie son dû. Il s'agit de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Neuchâtel, le Valais et Vaud.

Ce retard de paiement met les communes jurassiennes dans des difficultés financières importantes.

Il est temps d'exiger de la France un intérêt rémunérateur si elle ne paye pas dans les délais. Le contribuable jurassien, lui, n'a pas le choix.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour exiger de la Confédération, seule compétente en la matière, qu'elle négocie l'accord précité de 1983 dans le but de prévoir un intérêt en cas de retard de paiement. Il est demandé également d'entreprendre une telle démarche avec les sept autres cantons concernés si possible.

Delémont, le 19 décembre 2018.

I. Paut
Yves Gigon
UDC / député indépendant

